

Zeitschrift: Kunst + Architektur in der Schweiz = Art + architecture en Suisse = Arte + architettura in Svizzera

Herausgeber: Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

Band: 67 (2016)

Heft: 1

Artikel: Église cherche affectation, pas sérieux s'abstenir

Autor: Annen, Nathalie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-685643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nathalie Annen

Eglise cherche affectation, pas sérieux s'abstenir

Transformations de temples en Suisse romande depuis 1960

Le temple constitue souvent le cœur d'une communauté, même s'il ne tient plus que le rôle symbolique de « l'église au milieu du village », et sa vente ou sa transformation suscite toujours le débat. Le nouveau projet se construit autour de considérations patrimoniales, pratiques et émotionnelles.

Fig. 1 Chésereux, abbatale de Bonmont. Triplet de la croisée du transept avant travaux, sans date. Photo publiée dans S. Donche-Gay et al., *Abbatiale de Bonmont, restauration et intervention contemporaine (1980-1995)*, Chésereux, 1995, p. 23

Faire du neuf avec du vieux: telle pourrait être la devise choisie pour ouvrir le dossier, plutôt épais, que les Eglises protestantes cantonales devront attaquer ces prochaines années. Avec le désengagement croissant de la population dans une activité religieuse, phénomène perceptible dans plusieurs pays occidentaux, les conséquences de changements profonds de nos sociétés se font sentir dans nos églises. L'appartenance à une confession chrétienne est encore largement reconnue en Suisse, mais une part grandissante des individus ne ressent plus le besoin de participer à

la vie paroissiale. Ainsi, « une Eglise cantonale de moyenne importance perd chaque année l'équivalent d'une paroisse »¹ avec une répercussion directe sur la fréquentation des lieux de culte et de réunion.

Les habitudes sont fortement bousculées et les communes ou paroisses se retrouvent avec plus d'espaces cultuels que de fidèles pour les remplir. La Suisse romande protestante semble la plus touchée, comme en témoignent des réaffectations et des démolitions d'églises depuis une cinquantaine d'années déjà. Une première vague est visible dès le milieu des années 1960 dans le canton de Vaud suite à la création de l'Eglise évangélique réformée (EERV) par la fusion de l'Eglise nationale et de l'Eglise libre, qui entraîne une redistribution du patrimoine immobilier libriste. Gérés par une fondation ad hoc, une centaine d'édifices – chapelles, presbytères et bâtiments scolaires – sont vendus ou réaffectés dans les années qui suivent. Le sort qui leur est réservé s'apparente aux possibilités envisagées aujourd'hui pour les églises dont nous n'avons plus l'utilité: démolition, transformation en espaces d'usage privé ou public, partage avec une autre communauté chrétienne. Plusieurs chapelles ont été démolies, notamment à Glion, Rolle, Vevey, Granges-près-Marnand et Montricher; une solution regrettable sur le plan patrimonial, puisqu'elle représente « la perte de quelques-unes des plus intéressantes chapelles de l'Eglise libre »².



L'adaptation ou la rupture ?

La vente à un tiers ou la transformation par le propriétaire (paroisse ou commune, selon les cantons) sont les réponses envisagées lorsqu'un bâtiment ne correspond plus aux besoins de la communauté religieuse qui l'occupe. Les réaffectations font plus figure d'exception que de règle,



même si cette solution pourrait devenir plus fréquente à l'avenir. Un petit guide pratique publié en 2007 par la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) propose plusieurs axes de réflexion³. Force est de constater que ce vademecum tient plutôt de la théorie, le débat se situant avant tout dans les paroisses, avec le concours des pouvoirs politiques et, parfois, de consultants pour les aspects architecturaux et patrimoniaux. Le poids accordé à la dimension sacrée d'un édifice, l'importance attachée à sa valeur historique et l'estimation de sa valeur économique sont autant d'interrogations qui mettent en exergue la tension entre la valeur d'usage – le monument est pleinement utilisable, sans mettre en danger ses occupants –, souci principal de la paroisse et de ses membres, et la valeur historique – le monument est conservé dans son état initial⁴.

Une longue histoire

Bien qu'elle s'imisce aujourd'hui au cœur des discussions, la transformation des édifices cultuels n'est pas un questionnement nouveau. L'introduction de la Réforme en terres vaudoises représente un précédent intéressant, montrant comment les mêmes considérations reviennent sans cesse, dans des contextes et avec des intentions très différents, mais un objectif commun : valoriser le bâti.

Selon le principe *cujus regio, ejus religio*, Berne impose la confession réformée lors de la conquête du Pays de Vaud en 1536, ce qui a pour conséquence directe la sécularisation des biens ecclésiastiques. Par économie de temps et d'argent, les Bernois ont dans la plupart des cas préféré la réaffectation des édifices existants, notamment les couvents désormais inutiles, à leur destruction. C'est entre autres le cas des églises abbatiales de

Fig. 2 La Chaux-de-Fonds, Grand-Temple. Vue de la chaire et de l'orgue. Photo Dominique Wehrli, 2015



Fig. 3a La Chaux-de-Fonds, Temple Farel. Photo Dominique Wehrli, 2015



Fig. 3b La Chaux-de-Fonds, Temple Farel. Vue du chœur et de la chaire. Photo Dominique Wehrli, 2015

Bonmont et de Payerne; toutes deux saisies par le nouvel Etat, elles ne conserveront qu'une valeur utilitaire jusqu'au XX^e siècle, au détriment de toute valeur historique et patrimoniale. L'abbaye cistercienne de Bonmont, devenue exploitation agricole, a vu ses bâtiments aménagés pour satisfaire aux besoins du domaine. La majeure partie de l'ensemble conventuel est démolie et l'espace intérieur de l'église est transformé, avec l'ajout de murs, de cloisons et de planchers (fig. 1). A travers les siècles, celle-ci connaît des utilisations diverses: grenier, cellier, fromagerie, four à pain, habitation, prison, chapelle, caves. Elle devient possession du Canton de Vaud en 1798, puis est vendue en 1803 à un particulier. Convertie en grange agricole au XIX^e siècle, l'église est classée monument historique d'importance nationale en 1942; cependant, il faut attendre un nouvel acquéreur en 1979 pour que des travaux de restauration soient entrepris⁵. Cas original, cet édifice est racheté par l'Etat en 1982 et est géré aujourd'hui par une fondation qui y organise des manifestations culturelles.

A Payerne, l'église abbatiale est fermée en 1562. Transformée par les Bernois en 1686, elle est employée comme entrepôt jusqu'à la Révolution vaudoise; elle devient alors propriété de la Ville qui y aménage une caserne, puis, au XIX^e siècle, une salle de gymnastique et une prison. Si des voix s'élèvent pour réclamer sa restauration dès le milieu du siècle, l'église n'est protégée qu'en 1899; des travaux et des fouilles sont entrepris à partir de 1920⁶. Après plusieurs années de restauration, l'abbatiale est ouverte au public en 1963.

Un choix laborieux

Certaines paroisses romandes s'interrogent aujourd'hui sur le devenir de leurs lieux de culte. Avec plus d'églises qu'elle n'en a le besoin – Saint-Jean de Cour, Montriond et la Croix d'Ouchy –, la paroisse lausannoise de Saint-Jean se retrouve confrontée à la nécessité de désaffecter ou réaffecter une partie de ses églises. La paroisse discutera prioritairement du plus ancien des trois édifices, l'église de la Croix d'Ouchy construite en 1839-1840 et transformée au début du XX^e siècle.



Fig.4 La Chaux-de-Fonds, temple des Forges. Photo Christian Galley, 2012

Même si une réflexion autour de l'avenir d'un des plus anciens temples lausannois paraît inévitable, le débat concret, entre arguments affectifs, pragmatiques et architecturaux, n'est pas encore lancé. Dans le canton de Neuchâtel, l'exemple chaux-de-fonnier illustre ce dilemme entre valeur d'usage et valeur historique. Tous deux propriétés de la paroisse évangélique réformée de la ville, le Grand-Temple (fig. 2), construit en 1795-1796 à l'emplacement de la première église du village, et le Temple Farel (fig. 3), bâti en 1876-1877, sont aujourd'hui au cœur de la polémique concernant l'éventuelle désaffectation de l'un des édifices, leur faible utilisation par la paroisse ne justifiant plus les moyens nécessaires à leur entretien. Un point de vue patrimonial privilégierait la sauvegarde du Grand-Temple comme église principale de La Chaux-de-Fonds, tandis que les paroissiens seraient favorables au maintien du Temple Farel. Une commission a vu le jour et la discussion est en cours.

Le lieu de culte se voulant avant tout espace d'accueil, de rencontre et de convivialité, un critère

tel que celui de l'équipement des locaux – problèmes de chauffage, manque d'installations sanitaires, etc. – devient parfois prépondérant dans le choix que font certaines paroisses et communes d'abandonner ou réaffecter une église. De plus, les coûts d'entretien et de rénovation du parc immobilier plus ou moins récent des Eglises constituent une charge élevée. La vie communautaire étant plus difficile à organiser dans des bâtiments historiques que dans un centre paroissial offrant un confort moderne, les premiers se retrouvent parfois délaissés au profit d'édifices plus neufs, la valeur d'usage prenant le pas sur la valeur patrimoniale et artistique.

Les résistances émotionnelles peuvent être vives face aux changements et la première recommandation pratique de la FEPS met l'accent sur le lien des paroissiens avec leur église, appelant une démarche inclusive et participative en vue d'une réaffectation. S'il est incontestable que des éléments patrimoniaux de valeur doivent être sauvegardés, les experts s'accordent sur la nécessité de faire preuve de pragmatisme et de faire le deuil

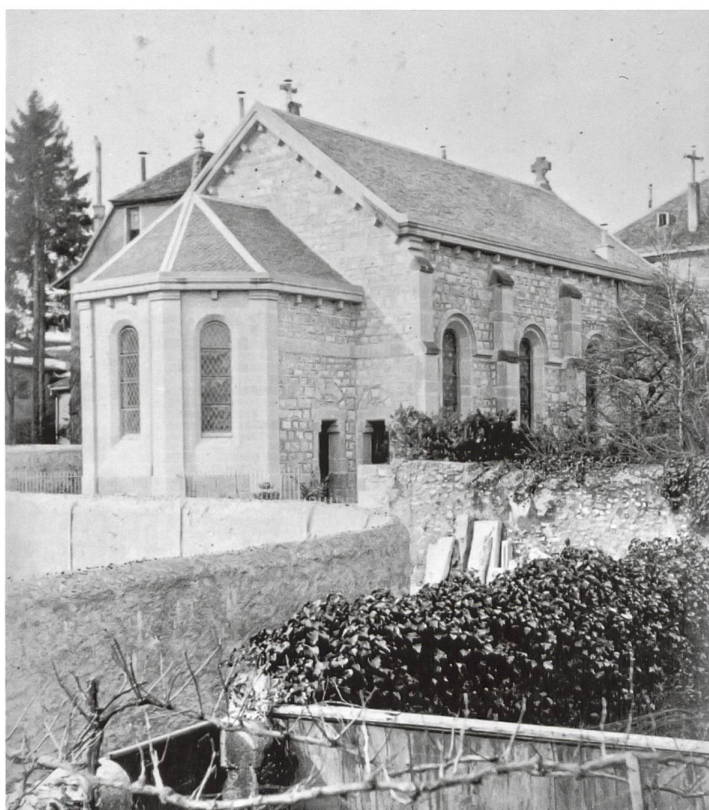
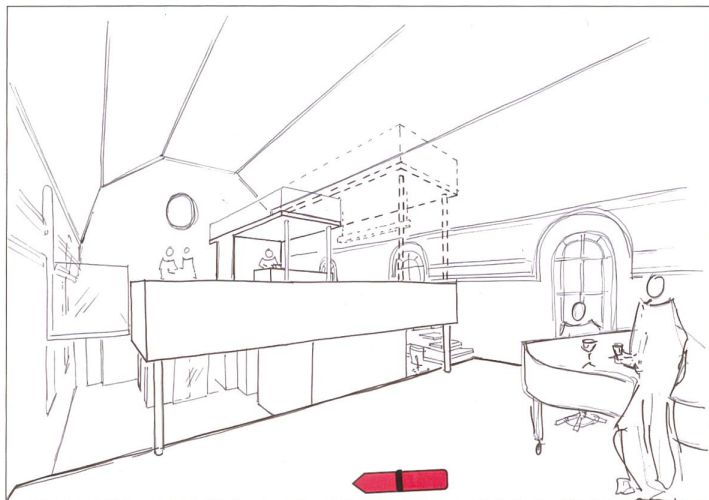


Fig. 5 Nyon, ancienne chapelle de l'Eglise libre. Croquis du projet de transformation de la nef, Anik Schaller, Atelier Glatz & Delachaux, 2015

Fig. 6 Nyon, chapelle de l'Eglise libre. L'abside vue de l'est vers 1880. Photo Louis Kunz, Archives cantonales vaudoises (PP 516/2778)

Fig. 7 Lausanne, chapelle des Terreaux. Vue de la nef et de la niche de la chaire. Etat en 2000. Photo Claude Bornand, MAH-PBC, Etat de Vaud

Fig. 8 Lausanne, Espace culturel des Terreaux. Vue de la nef transformée, en direction de l'entrée. Photo Philippe Grand, 2012

d'objets à seule vocation culturelle. Une table de communion pourra difficilement trouver un nouvel usage dans une structure d'accueil de jour pour enfants, de même qu'une chaire aura peu d'utilité dans une salle de spectacle. Une piste pourrait être de s'attacher aux composants architecturaux plus fonctionnels. Quand il s'agit de monuments protégés, l'essentiel est d'y apporter uniquement des modifications réversibles, suivant les recommandations de la Charte de Venise de 1964 sur la conservation et la restauration des monuments et des sites.

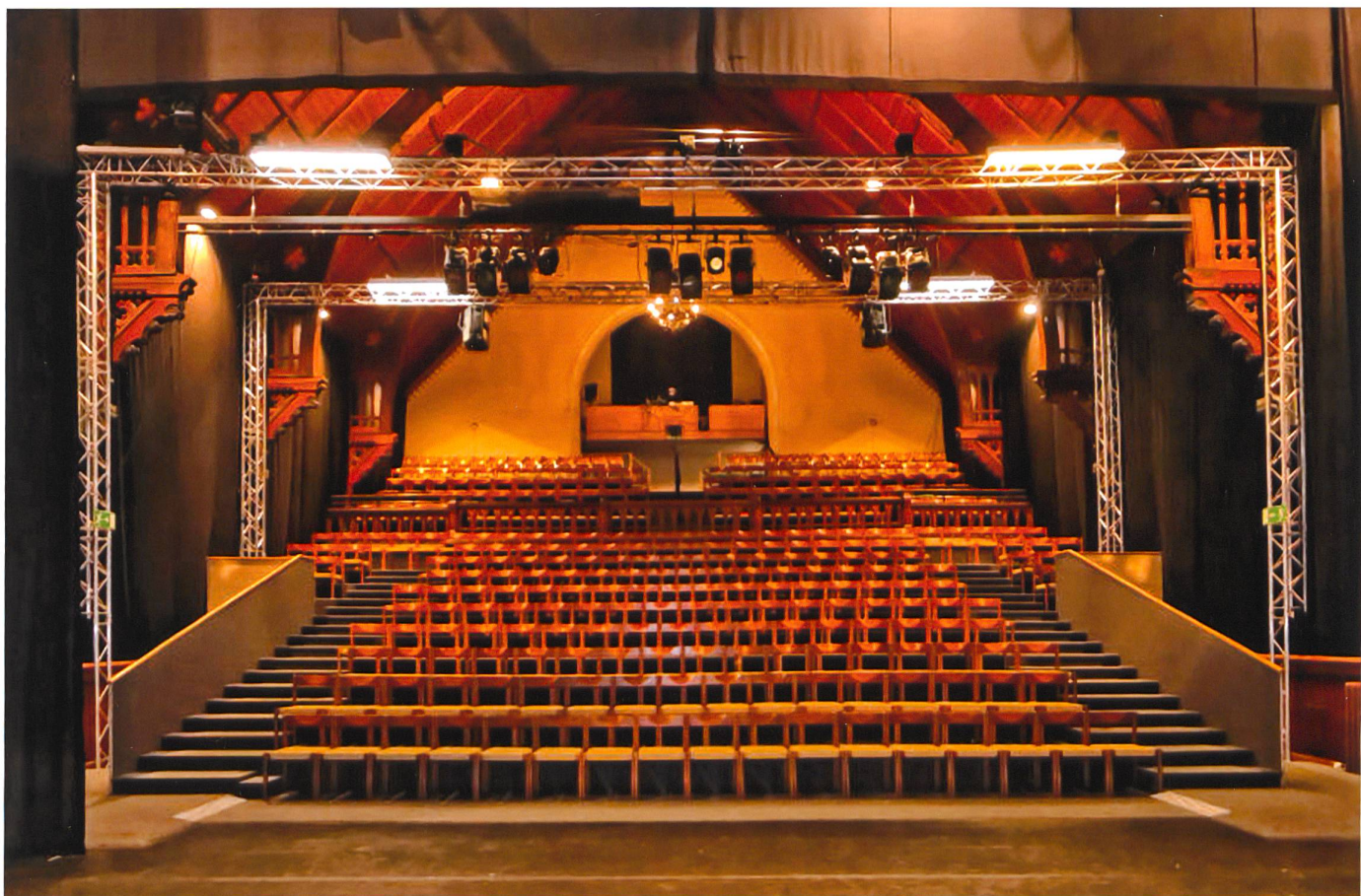
La séparation

Impliquant le désengagement total de la paroisse et de la commune dans le sort de l'édifice, la cession d'une église à un propriétaire privé soulève de multiples interrogations. Du choix de l'acheteur à celui du projet qui devrait voir le jour, les résistances et les obstacles peuvent être nombreux. Quatre exemples illustrent les destins variés de ces bâtiments culturels passant en mains privées sans rapport avec l'Eglise: le temple de la Roseraie à Genève, le temple des Forges à La Chaux-de-Fonds, l'ancienne chapelle de l'Eglise libre à Nyon et la chapelle du Grand-Lancy (GE).

A Genève et à La Chaux-de-Fonds, les paroisses ont choisi de mettre en vente les terrains sur lesquels se dressaient deux temples construits dans les années 1960, qui n'étaient pas classés comme des monuments à protéger. Ces ventes ont entraîné la disparition du temple de la Roseraie, rasé en 2008, et celle du temple des Forges (fig. 4), vendu en 2012, devrait avoir lieu cette année. A la promesse de construction de logements – des immeubles se dressent aujourd'hui à la place du temple de la Roseraie – s'ajoutent les transactions lucratives pour des paroisses en quête de financement. Dans les deux villes, des projets à portée sociale ont été favorisés: des habitations bon marché à Genève et des appartements protégés à La Chaux-de-Fonds. La vente de terrains entraînant la destruction d'un édifice est une pratique courante dans l'architecture non religieuse; toutefois, cela s'avère plus délicat quand il est question d'une église. L'édifice endosse le caractère sacré de sa fonction, bien que cela soit contesté dans les milieux protestants⁷. Pourtant, la solution radicale de la démolition, même si elle amène des réactions vives de la part des fidèles, est peut-être, paradoxalement, celle qui suscite le moins de questionnements. Loin d'être anodin, comme le rappelle la présidente de la paroisse chaux-de-fonnière à propos du temple des Forges⁸, ce choix implique une rupture émotionnelle nette avec

le passé. Nul besoin de se demander comment sera utilisé l'édifice, ni par qui, contrairement à la vente en vue d'une transformation où l'enveloppe bâtie demeure.

Achetée par l'Armée du Salut à la disparition de l'Eglise libre vaudoise, notamment pour y accueillir des sans-abri, la chapelle nyonnaise a été vendue en 2013 à un particulier. Aujourd'hui en plein chantier, elle abritera un loft spacieux sur trois étages dans l'ancienne nef (fig. 5) et un studio dans l'abside. Le projet de transformation a conservé l'aspect extérieur de l'édifice néo-roman avec son porche d'entrée, ses tourelles d'escalier et sa croix de pierre sur le pignon. Promettant un mariage étonnant entre austérité religieuse et modernité de l'habitat, le propriétaire a choisi de garder la peinture murale de Louis Rivier représentant la Transfiguration du Christ. Les vitraux originaux des grandes fenêtres en plein cintre ont été déposés et remplacés par une composition de différents verres légèrement teintés, revisitant l'idée du vitrail dans une version du XXI^e siècle. Résultant du souci d'apporter de la lumière naturelle au logement, ce remplacement modifie complètement l'atmosphère intérieure tout en déséquilibrant les façades. En effet, les nouvelles vitres donnent à l'extérieur une sensation lisse qui contraste vivement avec la vibration des façades de pierres apparentes de 1872-1873 (fig. 6)⁹.





Ces changements n'ont pas suscité d'objections massives, peut-être parce que les altérations se situent essentiellement à l'intérieur de l'édifice, et sont donc dissimulées. On peut se demander si le changement de statut de l'édifice n'a pas également joué un rôle. La « sécularisation » de la chapelle s'est faite progressivement : le lieu de culte libriste a ainsi été un lieu d'accueil salutiste avant de devenir une habitation privée. Le passage en cinquante ans de sacré à profane a peut-être permis un détachement communautaire progressif, rendant la transformation de cette église moins choquante.

La chapelle du Grand-Lancy, construite en 1913, a été achetée par un particulier en 2012 pour y aménager un logement et des locaux destinés à deux associations en lien avec la recherche sur les activités humanitaires genevoises et Henry Dunant. L'édifice a nécessité de lourds travaux de consolidation et de sécurisation afin d'être habitable. Comme dans les cas des temples de la Rose-raie et des Forges, les activités de ces associations à but non lucratif, œuvrant dans le domaine de l'humanitaire, font écho aux valeurs de charité et d'entraide chères aux Eglises.

L'union de l'ancien et du neuf

Mettant idéalement l'accent sur la sauvegarde du bâtiment et son ouverture au public, la réaffectation semble néanmoins être la solution la plus complexe. L'édifice reste la propriété de la commune, de la paroisse ou d'un organisme constitué pour sa gestion, il perd cependant sa fonction culturelle au bénéfice du nouveau projet, généralement laïc. Les intérêts variés des différentes parties rendent l'entreprise sociale et architecturale difficile à réaliser sans consensus. Les projets culturels sont ceux qui, à première vue, répondent aujourd'hui le mieux à cette double exigence patrimoniale et sociale. Un exemple lausannois de réaffectation est l'Espace culturel des Terreaux. Propriétaire de l'ancienne chapelle libriste construite en 1889-1890, l'EERV a fait le choix au début des années 2000 de transformer en salle de théâtre l'édifice qui avait perdu toute fonction paroissiale après la fusion des années



Fig. 9 Lausanne, Maison de quartier de la Pontaise. Vue de la façade principale de l'ancien temple de Saint-Luc avec l'annexe ajoutée en 2011-2013. Photo Dirk Weiss, 2014

Fig. 10 Lausanne, Maison de quartier de la Pontaise. Vue de l'annexe ajoutée en 2011-2013. Photo Dirk Weiss, 2014

1960 (fig. 7-8). L'Espace culturel est géré par une fondation indépendante, l'engagement de l'Eglise étant uniquement financier. A La Neuveville, le Temple du Lac connaît également une nouvelle vie culturelle depuis le milieu des années 2000. Construit en 1720 dans les remparts de la vieille ville, il est devenu le Café-Théâtre de la Rive et accueille des spectacles et des concerts.

Considéré comme l'une des réussites en matière de réaffectation d'un édifice culturel en Suisse, le temple de Saint-Luc à Lausanne (fig. 9) est devenu la Maison de quartier de la Pontaise en 2013. L'édifice construit en 1938-1940 par Paul Lavenex et Eugène Bébox et classé monument d'importance régionale en 1995, a été transfor-

mé en 2011-2013 par le bureau d'architecture Deillon Delley après plusieurs années de délaissement. Le projet lauréat du concours organisé par la Ville, propriétaire des lieux et responsable de sa désaffectation, a cherché à mettre en valeur le patrimoine architectural existant tout en adaptant le bâtiment aux actuels besoins de la population (fig. 10). Par cette double sensibilité, le projet semble répondre aux critères d'une reconversion heureuse. En effet, son programme, entièrement renouvelé, a permis d'y installer des activités à l'intention de tous les habitants du quartier. Mais qu'en est-il de la valeur historique? Signe extérieur de l'ancienne fonction culturelle, la croix surmontant le clocher a été conservée, après

Fig. 11 Lausanne, Maison de quartier de la Pontaise. L'ancienne nef transformée en salle polyvalente en 2011-2013. Photo Dirk Weiss, 2014



de vives discussions, pour répondre au souhait des paroissiens. Des panneaux rectangulaires de couleur vive et de dimensions diverses, réalisés par l'artiste Francis Baudevin, animent les murs de l'ancienne nef peinte en blanc (fig. 11). Celle-ci avait déjà été retravaillée par Lavenex lui-même lors des rénovations de 1964-1965, les murs gris clair et des vitraux colorés remplaçant la polychromie initiale. La transformation de 2011-2013 peut être vue comme une suite de cette réflexion. Pour Laurent Chenu, conservateur cantonal vaudois des monuments et sites, « c'est ainsi que l'architecture monumentale renouvelle son contrat avec l'histoire et pérennise sa valeur culturelle »¹⁰. En poursuivant cette évolution déjà entamée par l'architecte initial, le temple a peut-être simplement continué à vivre.

L'entente à l'amiable, quel futur ?

Dans la quête de nouvelles affectations pour les églises, les projets à connotation sociale ou culturelle ont les faveurs des responsables qui minimisent ainsi les risques de froissements et d'oppositions franches grâce à l'aura positive entourant la création d'un théâtre, d'une crèche ou d'autres espaces conviviaux. Même dans les deux cas de démolition, le projet social l'a emporté aux yeux du public, la libération des terrains permettant la construction de logements protégés ou à loyers modérés. De plus, la valeur historique de ces temples des années 1960 n'est pas encore clairement perçue et leur style architectural est considéré aujourd'hui comme démodé. Ces édifices ne sont pas nécessairement protégés et le public ne les voit pas encore comme des monuments historiques, faute de recul temporel. Seules les transformations en habitation privée semblent échapper à cette tendance à privilégier le projet culturel ou social. Dans l'exemple nyonnais, les changements successifs de propriétaires et la lente transition d'édifice culturel à loft ont favorisé la concrétisation de sa nouvelle fonction. Au Grand-Lancy, l'ampleur des travaux à financer a vraisemblablement eu raison des résistances à la vente.

Ce panorama met en lumière les diverses stratégies adoptées par les propriétaires d'églises romandes pour pallier leur délaissement. Que la voie choisie soit la renonciation à la propriété ou la réaffectation, de nombreux critères entrent en considération pour permettre une transition en douceur après l'abandon de la fonction ecclésiale. Des groupes de réflexion sont créés au cas par cas avec pour volonté d'ouvrir le dialogue entre les différentes parties impliquées. Néanmoins, à

terme, il serait souhaitable, voire nécessaire, d'établir des critères et des procédures permettant une approche plus objective de ce type de décisions. La dichotomie entre la valeur d'usage – englobant les préoccupations pratiques et les sensibilités des paroisses et des communes – et la valeur historique – défendue par les services cantonaux d'architecture et de patrimoine – trouve aujourd'hui sa résolution dans un climat prudent, pour ne pas dire frileux. L'essentiel semble être de privilégier le rôle premier, culturellement admis, d'une église, un lieu de rencontre et de partage, au détriment d'une réflexion de fond sur la place qu'elle occupe et occupera dans une communauté. La sauvegarde de la valeur historique n'est pas négligeable dans ce débat : un monument est transmis dans son état le plus authentique possible aux générations futures, comme témoin de l'Histoire. Si l'utilisation se fait aux dépens de la conservation, le risque est grand de perdre une partie de notre patrimoine au profit d'une course à l'utilité collective. ●

Notes

1 Markus Sahli, Matthias D. Wüthrich, *Maison de Dieu ou bâtiment tous usages ? Une contribution à la question de la réaffectation des édifices religieux dans la perspective protestante*, Berne, Fédération des Eglises protestantes de Suisse FEPS, 2007 (Impulsion 4), p. 3.

2 Dave Lüthi, *Les chapelles de l'Eglise libre vaudoise : histoire architecturale, 1847-1965*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 2000 (Bibliothèque historique vaudoise 118), pp. 38-40.

3 Cf. bibliographie.

4 Les concepts de valeur d'usage et de valeur historique sont développés dans *Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse* d'Alois Riegl, cf. bibliographie.

5 Patrick-Ronald Monbaron, *Bonmont ou le recyclage d'une abbaye cistercienne suisse*, Braine-le-Château, Ed. de la Taille d'Aulme, 1989, pp. 427-429. Sophie Donche Gay et al., *Abbatiale de Bonmont, restauration et intervention contemporaine (1980-1995)*, Chésereux, Ed. Pro Bono Monte, 1995 (Bonmont 3 Architecture), pp. 19-20.

6 Hans Rudolf Sennhauser, *L'église abbatiale de Payerne (VD)*, Berne, Société d'histoire de l'art en Suisse, 1992 (Guides de monuments suisses 495), pp. 4-6.

7 Cf. note 1, p. 22.

8 Claire-Lise Droz, « Les adieux au temple des Forges », dans *L'Impartial*, 1^{er} décembre 2012, p. 7.

9 Cf. note 2, pp. 115-120, 230.

10 Laurent Chenu, « Rupture et permanence. La transformation du temple de Saint-Luc à Lausanne » dans *Monuments vaudois*, 4, 2013, pp. 66-73.

Bibliographie

René Pahud de Mortanges, Jean-Baptiste Zufferey (éd.), *Bau und Umwandlung religiöser Gebäude / Le patrimoine religieux face à l'immobilier et la construction*, Zurich, Schulthess, 2007 (Freiburger Veröffentlichungen zum Religionsrecht 18).

Markus Sahli, Matthias D. Wüthrich, *Maison de Dieu ou bâtiment tous usages? Une contribution à la question de la réaffectation des édifices religieux dans la perspective protestante*, Berne, Fédération des Eglises protestantes de Suisse FEPS, 2007 (Impulsion 4).

Luc Noppen, « Explorations autour du destin des églises au Québec » dans *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, juin 2013, http://action-nationale.qc.ca/index.php?option=com_content&view=category&id=90&Itemid=696 (consulté le 10 mars 2016).

Aloïs Riegl, *Le culte moderne des monuments: son essence et sa genèse*, Paris, Seuil, 2013.

La Pierre d'angle: Recyclage des lieux de culte, 65, Tulle, Association nationale des architectes des bâtiments de France (ANABF), décembre 2014.

L'auteur

Etudiante en Master en histoire de l'art à l'Université de Lausanne, Nathalie Annen a obtenu un Bachelor HES en économie en 2012. Son domaine d'études l'amène à s'interroger sur les liens entre les arts, particulièrement l'architecture, et leur contexte social, historique et économique.

Contact: nathalie.annen@unil.ch

Zusammenfassung

Zur Umnutzung protestantischer Kirchen in der Westschweiz seit 1960

In der Westschweiz verfügen die Kirchen der protestantischen Kantone über weit mehr Gotteshäuser, als sie benötigen. Um ihre Anzahl mit den Besucherfrequenzen und den Bedürfnissen besser in Einklang zu bringen, bieten sich den Eigentümern – den Gemeinden oder den Kirchengemeinden – zwei Möglichkeiten: die Umnutzung oder der Verkauf. In der überwiegenden Mehrheit der Fälle werden Projekte kultureller oder sozialer Ausrichtung bevorzugt, unabhängig davon, ob das Gebäude auf dem Immobilienmarkt angeboten wird oder nicht. Der Verkauf an Private, eine ernstzunehmende Option, kann zum Umbau der Kirche in Wohnraum oder zu ihrem Abbruch führen. Diese von Fall zu Fall diskutierten Alternativen bleiben in Anbetracht der wenigen Fälle in den vergangenen fünfzig Jahren seit der Wiedervereinigung der Freien Evangelischen Kirche mit der Landeskirche in der Waadt eher theoretischer Natur. Über wirtschaftliche Überlegungen oder emotionale Bindungen hinweg stehen sich in der Diskussion vor allem der konkrete Nutzwert und die kulturhistorische Bedeutung gegenüber.

Riassunto

Chiese protestanti adibite a nuova destinazione nella Svizzera romanda dal 1960

Nella Svizzera romanda le Chiese dei cantoni protestanti si ritrovano oggi con un numero di edifici di culto più elevato del necessario. Per adeguarli alla frequentazione e alle esigenze dei fedeli, i loro proprietari – i comuni o le parrocchie – hanno due possibilità: destinarli a nuovo uso oppure venderli. Nella maggior parte dei casi vengono privilegiati i progetti a carattere culturale o sociale, indipendentemente dalla vendita o meno dell'edificio. La cessione – una scelta responsabile – può portare alla trasformazione della chiesa in alloggi privati oppure alla sua demolizione. Simili domande, da valutare caso per caso, restano più teoriche che pratiche, considerando lo scarso numero di esempi riscontrabili negli scorsi cinquant'anni, dopo la fusione vodese della Chiesa libera e della Chiesa nazionale. A prescindere dalla stima economica e dal legame emotivo, sono anzitutto il valore d'uso e il valore patrimoniale a scontrarsi e ad alimentare i dibattiti.

